

LES CENTRALITÉS, LIEUX DE LA CROISSANCE URBAINE

- Dans le cadre de la révision du PUD, le plan « cœurs de quartier » a identifié des **zones susceptibles d'être densifiées en habitat, activité et/ou service** du fait de leur position stratégique et de leur rôle déjà moteur dans le développement du territoire afin d'accompagner au mieux la croissance démographique de la commune.
- La centralité est un lieu regroupant les **principales fonctions urbaines** (travailler, apprendre, consommer, se divertir, se déplacer)

Centre Ville / centralité de rang 1 : territoire unique regroupant les différentes fonctions urbaines dont le commandement, les équipements d'envergure territoriale. Il recoupe en grande partie le centre historique de la cité.

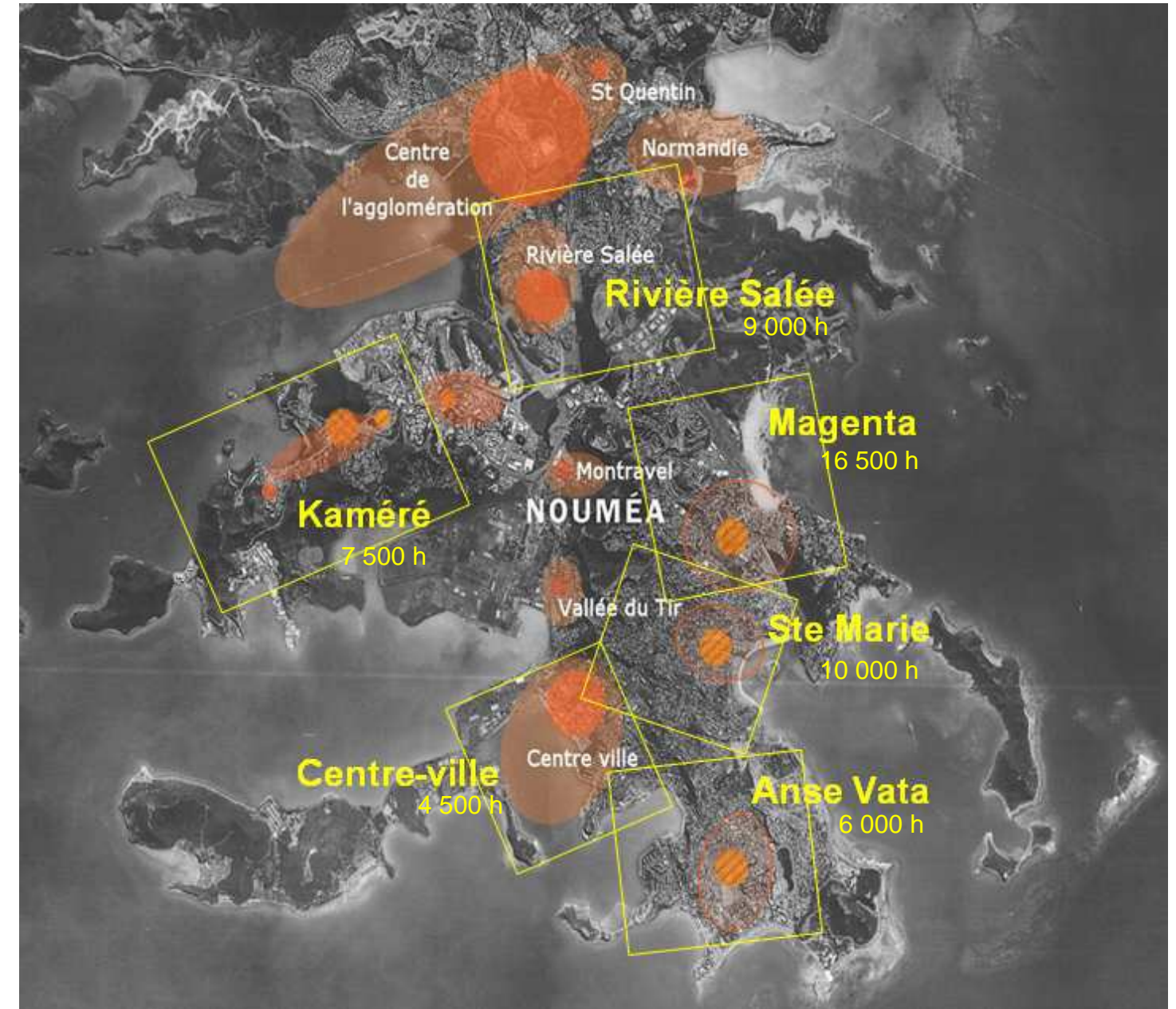
Centre urbain / centralité de rang 2 dont le niveau d'équipements sportifs, culturels, éducatifs et de loisirs est capable d'attirer la population et des usagers de plusieurs quartiers alentour. C'est aussi un bassin d'emploi.

Cœur de quartier / centralité de rang 3 : de plus petite échelle et à vocation de quartier. Ses équipements de proximité en font un lieu de vie et de sociabilité de voisinage.




Grands axes : espace de jonction entre les différentes centralités, la « grand rue » ou l'axe passant desservi par plusieurs modes de transport et propose une offre commerciale et de service permettant une animation et une densification de cet axe.

Territoire à vocation spécifique : tourisme, activité, naturelle

- Le développement de ces centralités nécessite d'agir sur le foncier privé (**révision du PUD**) et sur les espaces public (**programmation d'aménagements**)



Cœur de quartier :

- Existant 
- À renforcer 
- À créer 

Zone d'influence :

- Existant 
- À renforcer 

Zone d'habitat :

